

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 28 mai 2009**

Absent excusé : Roland AMALRIC, pouvoir donné à Laurent GRAVEZAT

L'ordre du jour du précédent Conseil est approuvé à l'unanimité.

Sébastien BRUJAS est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- O.N.F – Bilan annuel et proposition de travaux 2009
- Trésorerie - Proposition d'admission en non valeur
- Elections européennes du 7 juin 2009
- Conseil Général – proposition de convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau
- Syndicat Mixte des transports du Bassin d'Alès – convention abribus
- Comptes rendus des diverses commissions
- Equipement pour l' « école numérique »
- Questions diverses

O.N.F – BILAN ANNUEL ET PROPOSITION DE TRAVAUX 2009

Lecture est faite par Monsieur le Maire de ce bilan qui représente un état des lieux de la forêt communale établi par l'O.N.F..

Dans la continuité des travaux réalisés l'année passée, l'O.N.F. propose de poursuivre la délimitation de la forêt communale sur 1 km, au lieu-dit « coursigaud ».

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour et 2 voix contre, décide :

- de donner une suite favorable à cette proposition,
- de charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Délibération

TRESORERIE - PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire expose au Conseil, sur proposition de Madame la Trésorière et devant le montant peu élevé des créances non recouvrées, que soit admise en non valeur la somme de 2.25 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Délibération

ELECTIONS EUROPEENNES DU 7 JUIN 2009

L'organisation du scrutin est mise en place afin d'assurer le bon fonctionnement du vote pour les élections des députés européens du dimanche 7 juin 2009.

Le bureau de vote est ouvert de 8h à 18h.

Le bureau se compose ainsi :

Président : Jacques BOUDET

Secrétaire : Valérie AMALRIC

Assesseurs : Matthieu TESTARD et Emmanuelle GENEVET

CONSEIL GENERAL – PROPOSITION DE CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les missions d'assistance technique du Département envers les communes, dans le domaine de l'eau, sont encadrées depuis l'adoption de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, par l'article 73.

Suivant le décret d'application du 26 décembre 2007, le Département apporte une assistance technique aux communes qui le demandent, dans le cadre d'une convention.

La commune de BROUZET LES ALES peut bénéficier des missions concernant l'assainissement collectif et l'eau potable, l'assainissement non collectif étant délégué au SPANC du Pays des Cévennes.

Le Conseil Général du Gard a fixé à 0.37 € la part annuelle à l'habitant, pour chaque mission, la somme à verser au Département, pour l'année 2009, s'élèverait donc à 0.37×561 (habitants) $\times 2$ (missions) soit **415 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de convention permettant de bénéficier de l'assistance technique du Département pour les missions précitées. Il confie également à Monsieur le Maire le soin de signer la Convention et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette décision.

Délibération

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU BASSIN D'ALES – CONVENTION ABRIBUS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal avoir reçu du Syndicat mixte des transports du bassin d'Alès une proposition de convention permettant la mise à disposition des abribus de la commune au profit du Syndicat, à titre gratuit, afin que celui-ci en assure les travaux d'entretien, de rénovation ou de remplacement nécessaires.

Cette convention serait conclue pour 10 ans mais révocable à tout moment pour des motifs d'intérêt général.

Après étude du document et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de mettre à disposition du Syndicat mixte des transports du bassin d'Alès les abribus de la commune de BROUZET LES ALES afin que celui-ci prenne intégralement à sa charge et à titre gratuit, leur entretien, rénovation ou remplacement si nécessaire
- d'approuver la convention proposée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

Délibération

COMPTES RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS

Commission Communication

➤ Un bulletin municipal intermédiaire a été élaboré. Il sera distribué sous peu et permettra une continuité dans l'information communale faite aux administrés.

➤ Le site internet de la commune est opérationnel, vous pouvez le consulter au : www.brouzetlesales.org ou www.brouzetlesales.info et prochainement www.brouzetlesales.fr

Réunion avec les Présidents d'association

➤ Le calendrier des festivités a été mis à jour.

➤ Le nouveau Règlement intérieur du Foyer et des installations communales a été présenté. Il a été demandé à chaque Président d'association de veiller à bien fournir au secrétariat de Mairie tous les documents obligatoires (statuts si modification, bureau, coordonnées, chèque de caution si utilisation des installations, etc..)

Commission travaux

➤ Aire de petits jeux

Une aire de petits jeux est à l'étude dans le Champ de foire. Des entreprises doivent venir sur site et transmettre des chiffrages. Le projet, de par son domaine, serait porté par la Communauté des Communes.

➤ Sécurisation RD7 – Impasse de serre courry

Démarrage des travaux vers le 15 juin.

➤ Aménagement entrée Nord

Nous restons dans l'attente de l'autorisation de commencement de travaux, l'entreprise retenue devant intervenir avant l'été.

Suite à une visite sur site des services de l'Unité Territoriale d'Alès, il nous a été recommandé de prolonger le pluvial de quelques mètres.

➤ Fossés

Le curage des fossés, chemin des PLANS, effectué au mois d'avril sur 1125 m, ainsi que la pose de 25 m de buses ont été financés par la Communauté des Communes du Mont Bouquet, pour un montant de 11 375 € HT.

➤ Nouvelle station d'épuration

Le dossier de demande de subvention pour la future station sera prêt à être déposé à la fin du mois de juin auprès des services du Département et de l'Agence de l'Eau.

Divers devis sont soumis au Conseil :

- Cabinet de géomètre ALARCON pour lever du terrain et bornage : 993.60 € HT
- Cabinet ABE Sol pour sondages géologiques, essais d'eau et analyses : 1 765 € HT
- Cabinet RCI pour dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau, déclaration permettant d'exposer le projet de station aux services de l'Etat, : 5 000 € HT

Tous ces devis sont acceptés par le Conseil Municipal.

Le dimensionnement retenu pour la future STEP est de 800 équivalents habitants, permettant ainsi de respecter les prescriptions du Schéma directeur d'Assainissement et laissant une marge pour une augmentation potentielle de la population.

Monsieur le Maire fait également part au Conseil d'une prime à l'épuration d'un montant de 1 326.09 € versée par l'Agence de l'eau.

➤ **Divers**

★ Une demande officielle sera faite auprès des services gestionnaires des Routes Départementales afin d'envisager la création d'un nouveau passage piéton et le rafraîchissement des peintures des passages existants.

★ L'entreprise PERRIER Hydrogommage est intervenue sur l'oratoire de Saint Simon et sur la stèle Joseph Perez.

L'inauguration officielle de la nouvelle statue de Saint Simon, sculptée par les frères Pierre et Michel, frères des Campagnes (Moulin de l'Oulm) aura lieu le 18 juin 2009 à 18h30 en présence des personnes conviées.

Commission Communale des Impôts directs

Toutes les autorisations d'urbanisme déposées depuis 2006 ont été étudiées en présence du géomètre du cadastre, des commissaires nommés par les services fiscaux et de Monsieur le Maire.

EQUIPEMENT POUR L' « ECOLE NUMERIQUE »

A l'occasion du Plan de Relance de l'école numérique rurale, le Ministère de l'Education Nationale a décidé d'équiper 5000 écoles, situées dans des communes de moins de 2000 habitants, de matériels performants.

Dans le Gard, 54 projets seront retenus.

La dotation de l'Etat représentera 80% du total HT du projet d'équipement complet et les 20% restant étant à la charge des communes.

Monsieur le Maire indique qu'un dossier a été déposé pour l'école primaire.

Un devis a été demandé, le montant du projet s'élève à 9 431.44 € HT, soit 7 545.15 € à la charge de l'Etat et 1 886.28 € pour la commune.

L'équipement se compose de 10 portables, 1 routeur WIFI, 8 souris, un tableau interactif avec vidéo projecteur, 1 meuble classe mobile sécurisé et 1 an d'extension de garantie.

Nous sommes dans l'attente de la réponse de la Commission départementale présidée par Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la prise en charge des 20% par la commune dans le cas où notre dossier serait retenu.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Délibération

QUESTIONS DIVERSES

Plan de Prévention du Risque Inondation

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan de Prévention du Risque Inondation, secteur Auzon – Auzonnet – Alauzène, une nouvelle cartographie aléas nous a été transmise par l'Unité de prévention des risques de la Direction Départementale de l'Équipement.

Les observations que nous avons formulées n'ayant pas été prises en compte, le Conseil décide d'attendre la phase de l'Enquête Publique pour manifester son désaccord avec le classement de certaines zones et les aléas en découlant.

Fête votive

La fête se déroulera les 12, 13 et 14 juin 2009.

Cette année des manifestations taurines auront lieu :

- le vendredi 12 de 19h à 20h,
- le samedi 13 de 17h30 à 18h30,
- le dimanche 14 de 11h30 à 12h30 et de 17h30 à 18h30.

A ce titre, le stationnement et la circulation seront interdits rue du 8 mai et sur la RD7 du bar « le Black Pearl » à la rue du foirail.

Les arrêtés municipaux nécessaires seront pris et affichés pour information aux administrés.

Le Comité des Fêtes prend intégralement en charge l'organisation de ces manifestations ainsi que les déviations et signalisations nécessaires.

Courrier – installation camion de pizzas

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier d'une personne sollicitant un emplacement sur la commune, afin d'y installer un camion de pizzas au mois de septembre.

Le Conseil examinera cette requête au moment voulu et demande à Monsieur le Maire d'en informer la personne.

Vents d'Oc

Cette société est chargée d'élaborer un dossier paysager pour étudier la possibilité d'implanter des éoliennes sur la commune de Les Plans.

Cette étude devant être portée par la Communauté des Communes, chaque Conseil Municipal doit se prononcer sur le dossier.

Le Conseil de Brouzet les Alès se définit comme suit : 3 Pour - 1 Contre - 7 Abstentions